

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

38 - ISERE

COMMUNE DE SAINTE MARIE DU MONT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 20h30, le Conseil municipal de Sainte-Marie-du-Mont, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Clément BONNET, Maire.

Étaient présents : Bonnet Clément, Pinquet Susie, Pelloux Frederic, Perrin Deborah, Ouvrier-Bonnaz, Vincent Romain

Étaient absents excusés : Labbey Sarah, Jegou Anton, Wilquin Maxime, Bouchet Flochet Laurine

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) parmi les membres présents.

1. Modification des horaires et jours d'ouverture de la Mairie

Le Maire rappelle que dans un souci de meilleure organisation de l'accueil du public et de fonctionnement du secrétariat, il a été envisagé de modifier les horaires et les jours d'ouverture de la Mairie.

Une nouvelle organisation des horaires a été proposée.

A compter du 23 juin 2025, les nouveaux horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Mardi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 9h00 – 12h00

Vendredi : sur rendez-vous

L'ancien planning d'ouverture sera donc remplacé par cette nouvelle grille horaire à partir de la date mentionnée ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De modifier les jours et les horaires d'ouverture de la mairie conformément à la proposition ci-dessus
- Que cette nouvelle organisation prendra effet à compter du 23 juin 2025
- Que l'information sera communiquée au public par voie d'affichage, sur le site internet de la commune et tout autre moyen jugé utile.

2. Renouvellement et modification du Contrat à durée déterminée de l'animatrice accompagnatrice de bus scolaire : évolution du poste

Le Maire expose à l'assemblée que Madame Virginie Beaulé, actuellement recrutée sur un contrat à durée déterminée de 10 mois en qualité d'animatrice accompagnatrice de bus scolaire, assure ces fonctions durant l'année scolaire, en accompagnant les enfants de maternelle sur les trajets du transport scolaire.

Afin de répondre aux besoins de fonctionnement de la mairie pendant la période estivale et durant les vacances scolaires, il est proposé de renouveler le contrat pour une durée d'un an à compter du 5 juillet 2025 et de faire évoluer ce poste en y intégrant des missions complémentaires, à savoir :

- Des tâches d'entretien des locaux de la mairie,
- Des activités de classement et d'archivage administratif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le renouvellement pour une durée d'un an et la modification du contrat à durée déterminée de Madame Virginie Beaulé ;
 - De valider l'ajout de missions complémentaires d'entretien et de classement pendant la période estivale et durant les vacances scolaires
 - De charger Monsieur le Maire de signer le nouveau contrat et de procéder à toutes les formalités nécessaires.
-

3. Budget principal - exercice 2025 - Décision modificative n°1

Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la gestion du budget communal pour l'exercice 2025, il est nécessaire de procéder à certains ajustements budgétaires.

Ces ajustements sont formalisés dans le cadre de la **Décision Modificative n°1 du Budget Principal**, dont le détail est présenté comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement		15 050.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		15 050.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		15 050.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		15 050.00 €
R 74111 : Dotation forfaitaire des communes		15 050.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		15 050.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver la décision modificative n°1 sur le Budget Principal pour l'exercice 2025, telle que présentée ci-dessus
- De charger Monsieur le Maire d'exécuter cette décision et de procéder à sa transmission au contrôle de légalité et au SGC du Touvet, conformément aux dispositions en vigueur.

Points débattus par le Conseil

1. PLU – Nomination du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), **le projet de PLU a été arrêté par délibération en date du 8 mai 2025.**

Conformément aux dispositions des articles **L.123-10 et suivants du Code de l'urbanisme** et **R.123-9 et suivants**, une enquête publique doit être organisée afin de permettre au public de formuler ses observations sur le projet arrêté.

À cet effet, **le Tribunal administratif de Grenoble a désigné, par décision en date du 04 juin 2025, Monsieur Michel Puech, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Philippe Rousset, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.**

L'enquête publique se tiendra à la mairie du [date de début] au [date de fin], selon les modalités prévues par l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête. Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir les observations du public, selon un calendrier précisé dans les mesures de publicité.

Cette information est donnée au Conseil municipal conformément aux obligations de transparence sur l'avancement de la procédure.

2. Finances

La trésorerie nous a transmis un état de consommation des crédits budgétaires à mi- exercice. Le Maire informe l'assemblée que 40% des crédits ont actuellement été dépensés.

3. Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe que les travaux de la salle des fêtes ont repris. Les travaux de bardage et de menuiserie sont en cours.

4. Terrain VTT

Les travaux de réalisation du terrain de VTT / pumptrack sont en cours de réalisation. Tout au long des travaux et jusqu'à l'installation d'un panneau de vigilance le chantier sera interdit au public.

5. Création de la spl du Grésivaudan

M. le Maire rappelle que Le Grésivaudan est en charge de la gestion des stations de montagne communautaires que sont les 7 Laux, le Collet et l'espace ludique du Col de Marcieu. Cette gestion est confiée via délégation de service public à la Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan. Une réflexion a été engagée sur le renouvellement de la délégation de service public et plus globalement sur le mode de gestion des sites de montagne et touristiques de la collectivité. Ainsi, pour mieux répondre aux ambitions politiques et en cohérence avec le projet de territoire, le statut de Société Publique Local qui consiste à confier la gestion à une société privée dont l'actionnariat serait exclusivement public, est apparue comme étant l'outil le plus adapté.

La séance est levée à 22h00

Le Maire, Clément BONNET

Le/la secrétaire de séance, Susie Pinquet